



HAL
open science

Trois remarques à propos de la stèle de Pallantion, SEG XI 1084

Alcorac Alonso Déniz, María Luisa del Barrio Vega

► **To cite this version:**

Alcorac Alonso Déniz, María Luisa del Barrio Vega. Trois remarques à propos de la stèle de Pallantion, SEG XI 1084. *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 2001, 144, pp.141-146. halshs-04724381

HAL Id: halshs-04724381

<https://shs.hal.science/halshs-04724381v1>

Submitted on 7 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TROIS REMARQUES À PROPOS DE LA STÈLE DE PALLANTION, *SEG XI 1084**

Margheritta Guarducci publia dans les années quarante¹ l'*editio princeps* d'une stèle en marbre provenant de Pallantion, ville proche de Tripoli, et rédigée dans le dialecte d'Argos. Trouvée dans les fouilles réalisées à Pallantion en 1940² la stèle avait été réutilisée comme matériau de construction dans une petite église paléochrétienne de la localité de Batachi. Dû au fait que la surface de la pierre était déjà endommagée avant que l'inscription ne fût gravée, l'écriture est quelque peu irrégulière. La stèle présente un décret³ dans lequel les Argiens renouvellent⁴ leurs relations amicales avec la cité de Pallantion, après avoir joué le rôle de médiateurs auprès de Polyperchon et avoir obtenu que le général macédonien libère les prisonniers capturés après la prise de la ville arcadienne. La forme des lettres ainsi que le contenu (l'expédition de Polyperchonte au Péloponnèse eut lieu en 318 av. J.-C.) laissent penser que l'inscription date de la fin du I^{er} siècle ou du début du III^e av. J.-C.⁵ Actuellement, l'inscription se trouve au Musée Épigraphique d'Athènes (ME 13147).

Certains commentaires de la première éditrice⁶, ainsi que des erreurs diverses de lecture, qu'une autopsie de la pierre aurait évitées, indiquent que M. Guarducci n'a pas examiné la pierre personnellement et que son édition se base sur la photographie qui accompagne l'article (p. 143)⁷. Dans leur compte rendu de l'édition de Guarducci du *Bulletin Épigraphique* de 1950, n° 114, J. et L. Robert citent des lectures divergentes, assez satisfaisantes, qui proviennent, d'après les auteurs, d'une copie de la stèle faite par M. Mitsos, qui n'aurait semble-t-il jamais été publiée⁸. L'inscription a été publiée ultérieurement à diverses reprises, toujours d'après l'édition de M. Guarducci avec les corrections de Mitsos citées par J. et L. Robert⁹. L'édition d'A. Bielman¹⁰, qui inclut une photographie fournie par le

* Ce travail fait partie du projet de recherche financé par la DGICYT BFF 2000-0692-C02-01. Nous remercions Ch. Kritzás, directeur du Musée Épigraphique d'Athènes, pour nous avoir permis d'examiner la pierre et nous avoir fourni les photos de celle-ci, ainsi qu'une photocopie de la page de l'inventaire qui reprend l'entrée de l'inscription dans le Musée. Nous remercions également l'Éphorie de Nauplion pour nous avoir permis d'examiner la copie du décret provenant d'Argos, qui se trouve au Musée Archéologique de cette ville.

¹ M. Guarducci, Un decreto di Argo ritrovato a Pallantion, *ASAA* 3–4, 1941–1943, p. 141–151 = *SEG XI 1084*.

² Cf. G. Libertini, *ASAA* 1–2, 1939–1940, p. 230.

³ En réalité, il s'agit de deux décrets, bien que proposés par les mêmes citoyens. Le deuxième décret (l. 27 ss.) rend honneur aux habitants de Pallantion qui sollicitèrent le renouvellement du traité de φιλία, objet du premier décret (ll. 1–25). À ce sujet, voir déjà L. Moretti, *Iscrizioni storiche ellenistiche I*, Florence, 1967, n° 52, p. 133.

⁴ A propos de la signification de ἀνανεοῦμαι "remémorer", plutôt que "renouveler", voir P. Charneux, En relisant les décrets argiens (II), *BCH* 115, 1991, p. 308–309.

⁵ A propos de la date du décret, voir Charneux, En relisant (II), p. 308 et P. J. Perlman, *City and Sanctuary in Ancient Greece. The Theorodikia in the Peloponnese*, Göttingen, 2000, p. 144–145.

⁶ Guarducci, Un decreto, p. 141 n. 2: "Per ragioni indipendenti dalla mia volontà e relative alle difficoltà del momento, non posso indicare le misure della pietra e delle lettere."

⁷ Le fait est souligné tant par Moretti, *Iscrizioni storiche*, n° 52, p. 132, que par P. Charneux, Sur quelques inscriptions d'Argos, *BCH* 107, 1983, p. 255.

⁸ Tous les éditeurs citent la copie de Mitsos, mais aucun ne donne de références concrètes de l'endroit où elle se trouve. Ils se limitent à accepter les variantes citées par le *BÉ* (les références de J. et L. Robert ont fait croire à certains auteurs que le *Bulletin Épigraphique* disposait d'une copie de Mitsos: cf. A. Bielman, *Retour à la liberté. Libération et sauvetage des prisonniers en Grèce ancienne*, Athènes–Lausanne 1994, p. 49): "Le Bulletin dispose d'une autre copie du texte, établie par Mitsos". Au mois de février de 1951, sur la page de l'Inventaire du Musée Épigraphique où est reprise l'entrée de la pierre, Mitsos, alors directeur du Musée, ne transcrit que les onze premières lignes du décret. Néanmoins, les variantes citées dans le *BÉ* appartiennent aux lignes suivantes et par conséquent, elles ne peuvent provenir de cette copie.

⁹ Les références des éditions postérieures, ainsi que celles des autres auteurs qui abordent le contenu du décret sans l'avoir édité, sont reprises de manière exhaustive par Bielman, *Retour*, p. 50.

Musée Épigraphique¹¹, conserve certaines erreurs des éditions précédentes, bien que d'autres soient corrigées¹². Les travaux de P. Charneux méritent une attention toute particulière lors de la découverte d'une deuxième copie du décret d'Argos dans le sanctuaire d'Apollon Lyceios. Il s'agit d'un fragment de stèle, en très mauvais état, dont la face A avait été publiée par Vollgraff¹³, et dont la face B a été identifiée par Charneux (Sur quelques inscriptions), avec les lignes 20 à 41 du décret de Pallantion¹⁴.

Le décret est rédigé en dorien d'Argos, avec certaines hésitations. Outre les traits communs avec les autres dialectes doriens ($\bar{\alpha}$ passim; absence d'assibilation de -τι- (l. 9 ἀποδεικνύοντι); article nominatif pluriel τοί (l. 6); désinence de l'infinitif athématique -μεν (l. 19 ἀφεθ(ῆ)μεν, ll. 12, 27, 37 ἦμεν, l. 13 ἀγγραφήμεν); apocope des prépositions (ll. 5–6 παραγεγένηται, l. 5 ἀννε[ού]μενοι, ll. 32–33 ἀννεω-μένονς (cf. *infra* § III), mais ll. 31–32 π[α]ραγενομένωνς), il présente des caractéristiques propres à l'argien: résultat du premier allongement compensatoire avec vocalisme *severior* (l. 3 βωλάς, ll. 12, 27, 37 ἦμεν); -νς final conservé (ll. 31–32 παραγενομένωνς, l. 8 εὐεργεσίανς, etc., mais l. 27–28 προξένους¹⁵; à propos de -νσ- secondaire conservé, voir *infra* § I), contractions isovocaliques de type *mitior* (l. 2 τοῦ Τελέου, Ἄρνειου, l. 14 τοῦ Λυκείου), aspiration de la sifflante intérieure intervocalique (l. 19 ἐξαιτήάτο, mais l. 8 εὐεργεσίανς)¹⁶, infinitif thématique bref (l. 15 παρέχεν), préposition ποι (l. 6), et troisième allongement compensatoire de type *severior* (l. 3 ἦνάται). Certains traits révèlent en revanche l'influence de la *koiné*: désinence de l'accusatif pluriel -ους au lieu de -ονς (l. 27–28 προξένους), absence du troisième allongement compensatoire (l. 27–28 προξένους et l. 39 προξένοις, au lieu de προξην-¹⁷), conjonction ὅτε (l. 20), etc.

Nous allons aborder maintenant trois passages problématiques de ce décret. Pour faciliter le travail du lecteur, nous avons reproduit les lignes 16 à 34 de l'inscription, d'après l'édition de Bielman. Nous avons cependant adapté les signes critiques à ceux recommandés par la Convention de Leyde. Nous avons corrigé aussi l'accentuation de Κολουρίς (l. 26; cf. Dunst¹⁸).

¹⁰ Bielman, *Retour*, n° 14. Perlman, *City and Sanctuary*, A.3 (qui explicite qu'elle n'a pas revisé la pierre, cf. p. 171), quant à elle, reproduit l'édition de Guarducci avec les corrections de Mitsos.

¹¹ Cette photographie est différente et postérieure à celle qui illustre l'édition de Guarducci, puisque l'angle inférieur gauche ainsi que la marge droite de la stèle y apparaissent restaurées avec du plâtre. Les photographies que nous avons présentées ont été demandées au Musée Épigraphique en juin 2001.

¹² Ainsi, à la ligne 31, on remarque Παλλαντέας, qui remplace le Παλλαντέων des autres éditions.

¹³ W. Vollgraff, *Novae Inscriptiones Argivae, Mnemosyne* 43, 1915, p. 365–384.

¹⁴ Voir également Charneux, *En relisant* (II), p. 306 n. 56. Vu l'état de dégradation dans lequel se trouve la copie d'Argos (Charneux utilise l'inscription de Pallantion pour la reconstituer), celle-ci est pratiquement inutilisable. Malheureusement, ni à l'Éphorie de Nauplion, ni à l'École Française d'Athènes nous n'avons pu obtenir d'information concernant l'estampage et les photographies prises par Charneux, *Sur quelques inscriptions*, p. 251–252. Le fragment est publié ultérieurement par Perlman, *City and Sanctuary*, A. 2, qui reproduit l'édition de Charneux.

¹⁵ Malheureusement, la copie trouvée à Argos présente une lacune à la fin de cette forme, ce qui ne nous permet pas de savoir quelle est la désinence de l'accusatif pluriel: [πρ]οξένο[νς] l. 6.

¹⁶ A propos de ΠΡΕΣΒΕΥΣΑ l. 18, voir *infra* § I.

¹⁷ Dans ce cas, la copie d'Argos a conservé, bien que partiellement, les deux formes en question ([πρ]οξένο[νς] l. 6 et [πρ]οξένοις l. 17) et rejoint la copie arcadienne sur ce point. Cependant, il est important de faire remarquer que dans les inscriptions argiennes publiées jusqu'ici la racine ξεν- ne présente aucun allongement compensatoire quant aux noms communs (cf. par exemple πρόξενον *SEG* XXX 355, l. 7, *ib.* 356, l. 5 et *ib.* 357, l. 3, tous de la fin du IVe s., tout comme le décret de Pallantion). Cependant nous comptons au moins quatre exemples d'anthroponymes présentant un allongement Ξην- (Ξηνοφάνης P. M. Fraser, E. Matthews (éd.): *A Lexicon of Greek Personal Names. IIIa: The Peloponnese. Western Greece. Sicily and Magna Graecia*, Oxford, 1997, s.v., IV–IIIe av. J.-C.; Ξηνέα *IG* IX.1, 25, l. 9 Thermos < Argos, ca. 245–236; Ξηναγόρα O. Walter, *Inchriften aus dem argivischen Heraion*, IV, *JÖAI (Beiblatt)* 14, 1911, n° 4, l. 23, 105 av. J.-C.; Ξηνόκλεος *IG* IV, 618, col. I l. 6, s. d.). Les données nous ont été fournies par Enrique Nieto Izquierdo.

¹⁸ *Apud* H. H. Schmitt, *Die Staatsverträge des Altertums. III: Die Verträge der griechisch-römischen Welt von 338 bis 200 v. Chr.*, Munich, 1969, n° 419.



Fig. 1

même main) à l'interligne supérieur, au-dessus de ΑΠΟ et en caractères plus petits mais clairs (cf. fig. 2). Ainsi donc, la forme *πρεσβεύσα(σα)* des éditions doit être remplacée par la forme *πρεσβεύσα'νσα*²⁴.



Fig. 2

II. ἐξαιτήατο ἀφεθῆμεν (l. 19)

A la ligne 19, Guarducci lit *ἐὲ αἰτήατο ἀφέομεν*, que Mitsos corrige en *ἐξαιτήατο ἀφεθῆμεν*. D'après Guarducci (*Un decreto di Argo*, p. 144), *ἐὲ* serait le pronom de la troisième personne du singulier à l'accusatif et *αἰτήατο* un aoriste avec l'aspiration de la sifflante intervocalique caractéristique du dialecte d'Argos. L'examen de la pierre (et même de la photographie de Guarducci) nous montre que, comme l'a remarqué Mitsos, la deuxième lettre est un Ξ et non pas un E, bien que Guarducci ait eu raison de voir un aoriste. Par conséquent, la lecture correcte est *ἐξαιτήατο*.

Quant à *ἀφέομεν*, certes, la quatrième lettre pourrait être un *omicron* pointé (c'est ainsi qu'il apparaît à d'autres endroits de l'inscription, comme par exemple dans ΠΟΙ de la l. 6), mais la forme proposée par Guarducci est difficile à admettre du point de vue linguistique²⁵. Mitsos corrige *ἀφεθῆμεν* (*apud BÉ*, sans signes critiques ni commentaire). En effet, on constate clairement sur la pierre que la quatrième lettre est un Θ, mais également qu'après ce Θ il y a deux M (ΑΦΕΘΜΜΕΝ), dus à une erreur du lapicide. C'est vrai que le premier M est quelque peu défectueux, mais cela semble être dû à l'irrégularité de la surface de la pierre²⁶. L'erreur s'explique assez facilement: après avoir écrit le Θ, le lapicide s'est trompé et, au lieu du H correcte, il a écrit le M suivant; lorsqu'il s'est rendu compte de son erreur, il a répété le *my*, pensant sans doute revenir sur le premier M pour le remplacer par le H, mais cela ne s'est pas fait²⁷. Ce genre de fautes n'est pas rare: par exemple, *IG II/III*² 233 (340/39 av. J.-C.), l. 20 ΑΘΝΝΑΙΩΝ (Ἀθ(η)ναίων), ou *IG II/III*² 435, l. 3 ΠΟΛΤΤΩΝ (πολ(ι)τῶν). Ainsi, la lecture que propose Mitsos, *ἀφεθῆμεν*, reprise par les éditions postérieures, doit être remplacée par *ἀφεθ(ῆ)μεν*.

III. ἀννεωυμένονς (ll. 32–33)

ΑΦΕΘΜΜΕΝ n'est pas la seule faute que le lapicide n'a pas corrigée. En effet, aux lignes 32–33, nous trouvons ΑΝΝΕΩΥΜΕΝΟΝΣ. La forme dialectale attendue serait *ἀννεφουμένονς*, provenant de *ἀν(α)-

²⁴ Si l'on observe attentivement, tant sur la photographie de l'édition de Guarducci que sur celle de l'édition de Bielman, l'on peut distinguer les trois lettres ΝΞΑ à l'interligne supérieur.

²⁵ L'explication que fournit Guarducci pour cet hapax (infinitif du parfait de ἀφίημι, ἀφέωκα, avec une gémination du *my* en compensation de l'abréviation de ⟨ω⟩) resterait sans parallèle en grec.

²⁶ C'est également la raison par laquelle le lapicide a laissé un espace entre l'*epsilon* et le *thêta*. Il y a d'autres espaces dus à l'irrégularité de la surface de la pierre à la ligne 2 (ΑΡ ΝΕΙΟΥ) et 3 (ΗΝΑ ΤΑΙ).

²⁷ Peut-être, comme cela arrive dans d'autres cas (cf. L. Robert, *Épigraphie et paléographie*, *CRAI*, 1955, p. 202), a-t-il corrigé la lettre avec peinture, laquelle se serait effacée avec le temps, ne laissant que la lettre incorrecte.

νεφοομένων²⁸, avec une contraction isovocalique de type *mitior*. Dans son édition, Guarducci présente ἄννεουμένων, sans aucun signe critique (cependant, l'on constate clairement sur sa photographie que ce qui précède le Y est un Ω et non un O), point sur lequel elle est suivie par plusieurs éditeurs postérieurs, alors que Bielman présente la forme corrigée ἄννε(ο)υμένων, et cite dans l'apparat critique la forme qui apparaît sur la pierre, ANNEΩYME (*sic*), bien qu'elle n'y fasse aucun commentaire. La forme ἄννεωυμένων de notre inscription peut être expliquée facilement comme une graphie hybride entre la forme arcadienne ἄννεωμένους²⁹ et la forme argienne ἄννεουμένων³⁰. Le lapicide, probablement un Arcadien qui copiait le modèle argien³¹, a commencé par inadvertance à écrire la forme arcadienne ANNEΩMENOΣ; après avoir écrit le Ω, il s'est rendu compte de son erreur, mais, comme pour ΑΦΕΘΜΜΕΝ, il a continué avec le Y, deuxième élément du digraphe de la forme argienne correcte OY, avec l'intention de corriger plus tard le Ω erroné antérieur par le O correct³².

Universidad Complutense de Madrid

Alcorac Alonso Déniz
M^a Luisa del Barrio Vega

²⁸ Tant en argien qu'en arcadien, des formes présentant la chute du *digamma* intervocalique sont déjà attestées au IV^e siècle av. J.-C.

²⁹ La forme serait la même, qu'elle provienne du participe thématique, *ἄννε(φ)οομένων, avec la contraction de type *severior* attendue en arcadien, ou d'un participe athématique d'un verbe en -ωμι, ἄννε(φ)ωμένος (cf. C. D. Buck, *The Greek Dialects. Grammar. Selected Inscriptions. Glossary*, Chicago, 1955, § 157a). À propos de ce type de participe, cf. ἄξιώμενα SIG³ 559 l. 53 (Mégalopolis < Magnesie du Méandre, ca. 205 av. J.-C.; l'accentuation de von Gaertringen dans IG V 2 ἄξιωμένα, comme s'il s'agissait d'un participe parfait, n'est pas fondée), face à ἄξιουσιν *ib.* l. 37 (à propos du vocalisme de cette forme, et son explication, cf. L. Dubois, *Recherches sur le dialecte arcadien. I-III*, Louvain-la-Neuve 1986, II, p. 282 et C. J. Ruijgh, Sur le vocalisme du dialecte chypriote au premier millénaire av. J.-C., in J. Karageorghis, O. Masson, (éd.), *The History of the Greek Language in Cyprus*, Nicosie, 1988, p. 135 n. 27; pour une autre explication, peu plausible, voir G. Neumann, K. Stiewe, Zu den Hexametern der kyprischen Inschrift ICS 264, *Kadmos* 13, 1974, p. 149 et n. 7). D'ailleurs, bien qu'en arcadien il soit fréquent que la préposition ἀνά se présente sous la forme ὄν ou ὕν, la forme ἀνά est également attestée (cf. Buck, *Greek Dialects*, n^o 18 et n^o 22).

³⁰ Dans ce cas-ci, un participe thématique avec la contraction de type *mitior* propre à l'argien.

³¹ A cause du mauvais état de conservation de la copie d'Argos, nous ne pouvons pas dire si la copie arcadienne fut écrite par le même lapicide que la copie argienne. L'hypothèse d'un lapicide arcadien pourrait également expliquer la forme ἀμβολίμΟΥ, au lieu de ἀμβολίμωι, de la formule initiale du décret (ἀλιαίαι ἔδοξε τελείαι ἀμ[β]ολίμ(ω)ι ἐκ τοῦ Τελέου, Ἀρνείου | ἡνάται ll. 1–3). Guarducci, *loc. cit.* (*supra* n. 1), p. 142 n. 2, attribue la faute à “la analogia dei genitivi in -ου che seguono [...] o dalla scrittura imperfetta dello -ωι nella copia venuta da Argo”. D'après nous, il est probable que le lapicide arcadien n'ait pas compris la forme ἀμβολίμωι de la formule “ἀλιαίαι . . . ἀμβολίμωι” (“à l'assemblée . . . reportée”), propre aux décrets argiens de cette époque (cf. P. Charneux, En relisant les décrets argiens (I), *BCH* 114, 1990, p. 403–404) et que, par sa ressemblance formelle, il l'ait associée avec ἐμβόλιμος “intercalaire”, qui peut apparaître au datif (“dans tel jour intercalaire”), ou au génitif (“dans tel mois intercalaire”). Dans ce cas-ci, le lapicide arcadien aurait associé ἀμβολίμωι avec le nom du mois ἐκ Τελέου, en changeant le -ωι du datif de la copie originale par le génitif -ου.

³² Malheureusement, l'autre exemple de ce participe présent dans le décret de Pallantion (l. 5), présente une lacune précisément à l'endroit du *omicron*: ἄννε[ο]ύμενοι (ἄννε[οῦ]μενοι, selon l'édition de Bielman, mais sur la pierre, on remarque quelques traces du Y, bien qu'entre l'*epsilon* et le *my* il ait de la place pour trois ou même quatre lettres, une partie de cette lacune est due à une imperfection de la surface de la pierre, qui semble être antérieure à l'inscription et que le lapicide a laissée vide). A propos de la forme correspondante du fragment d'Argos (l. 8 = ll. 32–33 de la copie de Pallantion), Charneux, Sur quelques inscriptions, p. 252 présente NNIΩ dans le facsimilé, et [ἀ]ννεο[υμε]ν[ο]υ[ς] dans l'édition (p. 255). D'après l'auteur (note 20): “pour ne pas surcharger la typographie de parenthèses qui la rendraient illisible, je marque par exception d'un simple point non seulement les lettres complétées mais aussi les lettres corrigées”, et par conséquent, nous ne savons pas si, dans le cas du *omicron* pointé, Charneux aurait pu lire un O incomplet, ou, comme dans la copie de Pallantion, un Ω, qu'il corrige après dans l'édition. Un examen récent de la pierre (décembre 2001) montre qu'après le deuxième N, il y a un epsilon, bien que détérioré; la lettre suivante est encore plus illisible: il y a des restes de la partie supérieure, qui peuvent être tant d'un *omicron* que d'un *omega*. Ainsi, la copie d'Argos n'apporte rien de nouveau sur la forme ἄννεωυμένων de la copie arcadienne. Quoiqu'il en soit, en argien, une forme ἄννεωυ- resterait inexplicable. Un hypothétique participe futur ἄννεω(ο)ύμένων (avec contraction -εο- > -ου- à partir de *ἄννεωφωομένων), avec omission de ⟨ο⟩ à cause d'une erreur banale du lapicide, ne concorderait pas avec les différents résultats de l'hiatus -εο- ancien attestés en argien: conservation (τεμίνεος *SEG* XI 314, l. 8, VI^e siècle av. J.-C.); passage de -εο- > -ι(ι)ο- (θηιδ *ib.* l. 6) et perte de /e/ (ἀφικνοῖτο < ἀφικνέοιτο *DGE* 83, B, l. 27, ca. 450 av. J.-C. et ἐμφανίζόντας *DGE* 91, l. 14, III^e siècle av. J.-C.).